

Dossier de presse -- document d'information n° 7

Progrès et problèmes : mesures prises depuis Stockholm¹

A-t-on progressé depuis 1996 ?

Depuis que le premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, tenu en 1996, a focalisé l'attention de la communauté internationale sur la question de l'ESEC, on a vu se multiplier les activités conçues pour mettre fin aux agressions et neutraliser leur impact négatif sur les enfants. On a vu divers acteurs intervenir en ce sens : organisations intergouvernementales, gouvernements, organisations non gouvernementales (ONG) et associations locales.

Il ne fait aucun doute que le nombre des interventions a augmenté. Cela dit, on ne sait toujours pas si elles ont fait évoluer dans le bon sens la situation des enfants menacés d'agression ou victimes présentes et passées d'agressions dans le cadre de l'ESEC.

Cette incertitude est due en partie au caractère incomplet, rudimentaire ou trompeur des données, tant il est vrai qu'il est difficile d'évaluer les progrès accomplis en l'absence d'indicateurs de base. La rareté des données fiables a toujours obscurci notre compréhension de la question de l'ESEC. L'utilisation de définitions non homogènes explique pourquoi une bonne partie des informations recueillies ne sont pas comparables. Lorsque la recherche fait référence au nombre de cas d'agression et/ou d'exploitation sexuelles, englobe-t-elle les informations faisant état de toutes les formes que peut prendre l'agression, comme les attouchements ou le harcèlement verbal, parallèlement aux formes les plus extrêmes de violence sexuelle ? Combien d'enfants sont touchés et comment savoir si les programmes permettent de les atteindre, de diminuer les agressions ou de protéger ceux qui sont menacés d'agression ? Les chiffres sont importants pour saisir la réalité, et pour éclairer et orienter l'analyse de situation. Ils tiennent également une grande place dans toute campagne, ce qui a souvent conduit à en faire un usage abusif aux fins d'illustration ou de mobilisation.

On a pu dire que l'état actuel des données statistiques est le fruit d'une recherche des plus suspectes. Voici comment la chercheuse Judith Ennew a résumé la situation : « D'une manière générale, ce thème fait dans le monde l'objet d'un discours qui montre que les données qualitatives sont mal comprises et utilisées; on est insuffisamment attentif aux techniques de recherche, on propage des mythes et des faits non confirmés, et on substitue des présupposés et des impératifs de mobilisation aux théories déjà reconnues ».

En particulier, les données sont présentées d'une manière telle que certaines catégories tendent à disparaître, ce qui aboutit à obscurcir la réalité au lieu d'en rendre compte. On tourne en rond avec les chiffres « jusqu'à ce que l'on ait l'impression d'avoir créé un ensemble de connaissances ». Ennew a écrit ces lignes avant 1996, mais la validité des informations laisse toujours à désirer. L'absence de données pouvant être ventilées selon l'âge, le sexe, l'origine ethnique et la situation socio-économique des enfants touchés se retrouve jusque dans les recommandations du Comité des droits de l'enfant, lesquelles invitent presque invariablement les pays à améliorer la collecte des données.

On a commencé dans certaines régions à multiplier les analyses de situation et à produire des données de meilleure qualité, plus homogènes et comparables. Rigoureusement conduites, des études de ce type peuvent mettre au jour des tendances et des évolutions dans le temps, ce qui est indispensable si l'on veut promouvoir la formulation de stratégies d'intervention adaptées. Depuis 1996, la programmation a fait utilement appel à deux méthodes de collecte de données tout à fait différentes. L'une d'elles est la méthode d'«évaluation rapide» utilisée par le Programme international d'élimination du travail des enfants (IPEC) de l'Organisation internationale du Travail. Elle est utilisée au niveau local avec des groupes ciblés d'enfants et permet de présenter des conclusions totalement ventilées et des tendances sans chercher à obtenir des conclusions générales par

extrapolation, ce qui procure des données utilisables pour la programmation sur zone réduite. L'autre méthode est la collecte de statistiques de l'a «Eurobaromètre» lancée par la Commission européenne, qui repose sur des questionnaires destinés à sonder de nombreux secteurs de l'opinion publique sur la façon dont ils se déterminent par rapport à des thèmes spécifiques dans les 15 États membres de l'Union européenne. Ces données sont recueillies auprès d'un échantillon très ouvert de groupes cibles soigneusement choisis. Cette méthode permet de procéder à une ventilation très poussée, jusqu'à renseigner, par exemple, sur le degré de violence sexuelle tolérée par les femmes âgées de 30 à 35 ans dans le nord de l'Europe. La répétition régulière de l'opération Eurobaromètre permet d'évaluer l'évolution des mentalités; c'est peut-être la seule indication réelle permettant de juger si les multiples programmes de «sensibilisation» et d'information ont un impact quelconque.

Toutefois, les statistiques présentées restent médiocres dans d'innombrables cas : elles répètent des données dont l'origine est au mieux incertaine. Il arrive que les nouvelles recherches reproduisent les erreurs antérieures, notamment le manque d'expérience sur le plan des méthodes de recherche, l'utilisation de données biaisées, des échantillons asymétriques ou réduits, l'absence de groupes témoins, et une généralisation inappropriée des conclusions. Les données présentées continuent de faire apparaître des contradictions internes et d'être source de confusion. Il reste difficile de saisir toute l'ampleur du phénomène de l'ESEC, voire d'en apporter la preuve, car on ne dispose pas d'une définition uniforme de l'exploitation sexuelle des enfants. Les études rigoureuses sont rares; les données existantes révèlent une intelligence insuffisante et une utilisation peu judicieuse des données quantitatives, et l'analyse, qui souffre déjà du fait que les données ne sont pas présentées dans leur contexte culturel, est encore desservie par les variations des tendances mondiales.

Tout cela est-il important ? Oui. En effet, le travail de recherche et d'analyse ne se conçoit pas indépendamment de la planification des programmes, des décisions des organismes de financement et, partant, des mesures prises; il inspire, en fait, toutes ces dimensions. Autrement dit, si les données prêtent à confusion, les mesures prises seront inadaptées ou inefficaces.

Le premier Congrès mondial, en 1996, a-t-il indiqué la voie à suivre ?

Les 122 gouvernements, ONG, organisations intergouvernementales et autres entités ayant participé au premier Congrès mondial tenu à Stockholm en août 1996 ont adopté à l'unanimité *La Déclaration et le Programme d'action de Stockholm*. Le Programme d'action présente une liste récapitulative des mesures essentielles (allant de la criminalisation de l'adulte exploiteur à la non-sanction pénale de l'enfant victime) et des mesures intégrées (de la prévention à la réadaptation et à la réinsertion, et de l'application de la loi à la participation de l'enfant) qui doivent être prises si l'on veut voir aboutir les efforts déployés pour éliminer l'ESEC.

Le Programme d'action a fixé deux objectifs principaux qui devaient avoir été atteints en 2000. Les participants se sont engagés :

- à établir des programmes ou plans d'action nationaux contre l'ESEC;
- à établir des centres nationaux de liaison et réunir des données désagrégées sur l'ESEC.

On a enregistré quelques évolutions encourageantes depuis 1996. L'ESEC est une question qui a été beaucoup plus souvent débattue que par le passé, ce à tous les niveaux. On s'est largement appuyé sur le Congrès et les instruments de Stockholm pour asseoir la coopération et organiser les activités.

Certains pays – mais leur nombre reste insuffisant – ont élaboré ou élaborent actuellement un plan national d'action contre l'ESEC (52 pays au milieu de 2001). On a enregistré d'importants changements au niveau des textes de loi et certaines opérations réussies et très médiatisées menées par les services de police contre les exploiters, y compris des opérations internationales démontrant la qualité de la coopération entre différents services chargés de l'application de la loi et Interpol.

On a accordé une attention plus grande que par le passé aux enfants en tant que partenaires dans la lutte contre l'ESEC et à la nécessité de leur donner les moyens d'agir contre le phénomène et de les

respecter dans ce rôle, notamment dans le cadre de deux importantes conférences mondiales des jeunes contre l'ESEC, à Vancouver et à Manille.

Dans certaines régions, on a relevé un accroissement des annonces de contributions, et une amélioration de la coopération et de l'échange d'informations aux niveaux régional et infra-régional.

Au niveau mondial, trois traités importants ont été adoptés dans le domaine de l'ESEC : un *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la vente d'enfants, la prostitution enfantine et la pornographie impliquant des enfants* (2000); la *Convention 182 de l'OIT concernant l'interdiction et l'élimination immédiate des pires formes de travail des enfants* (1999); et un *Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* (2000).

En quoi a-t-on pris du retard ?

Certains objectifs du *Programme d'action* de Stockholm et de la lutte contre l'ESEC n'ont toutefois pas été atteints. Certains pays n'ont toujours pas fait de cette lutte une priorité, en dépit du caractère monstrueux de ce crime, et continuent de circonscrire le débat sur cette question et de limiter le montant des dépenses consacrées à cette lutte.

L'objectif de l'élaboration d'un plan national d'action par tous les pays avant le deuxième Congrès mondial ne sera pas atteint, même si l'on espère que la tenue du Congrès donnera une nouvelle impulsion en ce sens. De même, on ne sait pas combien de pays ont établi un centre national de liaison et un mécanisme de collecte de données, mais ils sont très peu nombreux.

Il reste beaucoup à faire dans le domaine de l'application de la loi. Dans certains pays, les enfants victimes ont encore à se plaindre de la procédure judiciaire et du cadre de la politique législative, et la situation des enfants qui ont subi la traite avant de rentrer dans leur pays d'origine ne fait pas l'objet d'un suivi sérieux.

On est encore loin d'avoir réglé la question de la demande d'ESEC; il faut notamment aller plus loin dans la connaissance de la nature de l'exploiteur et des mécanismes d'exploitation et développer l'échange d'informations dans ce domaine; on peut comprendre qu'il ait fallu d'abord protéger et aider les enfants, mais cela a eu pour conséquence que très peu d'efforts ont été consacrés à la réduction de la demande.

On a toutefois mobilisé toute une gamme de programmes dans la lutte contre l'ESEC. La difficulté reste celle de faire en sorte que les problèmes spécifiques à chaque domaine soient correctement diagnostiqués, que les meilleurs programmes soient retenus et que leur impact à terme soit évalué.

Quels sont les programmes qui donnent de bons résultats ?

Il n'est pas facile de répondre à cette question, même si certains principes généraux sont clairs. Il faut garder à l'esprit un certain nombre d'éléments au moment de choisir une modalité de programmation.

En premier lieu, les services doivent être axés sur l'enfant : les programmes doivent respecter strictement tous les éléments de la *Convention relative aux droits de l'enfant*. En d'autres termes, il importe de se mettre à l'écoute des enfants et les faire participer à la programmation, en faisant appel à eux en tant que sources d'information et en les associant à l'adoption des mesures à prendre. Il faut également veiller à ce que les programmes soient évalués sous l'angle de leur impact sur le bien-être général des enfants.

En second lieu, les enfants doivent avoir accès aux services – qui leur sont destinés en tant qu'enfants – qui contribuent à leur rétablissement. C'est reconnaître que les enfants ont des besoins de développement propres et aussi que ceux qui travaillent avec des enfants et des jeunes doivent avoir des aptitudes particulières. Or, l'on constate que ces aptitudes, parmi lesquelles l'aptitude à communiquer et l'accessibilité, ne sont pas très répandues. Il est indispensable de rendre les services accessibles aux groupes les plus marginalisés de la société.

En troisième lieu, les progrès pourront être accélérés si les approches sont transférables. Cela implique notamment qu'il pourrait y avoir lieu de faire en sorte que les approches soient conçues en fonction des ressources disponibles. La promotion d'intrants professionnels ou cliniques hautement spécialisés, plutôt que la création de compétences paraprofessionnelles relevant de structures de proximité, peut, dans bien des régions du monde, limiter l'expansion et réduire l'accessibilité et la viabilité des programmes à moyen terme. D'un autre côté, la transférabilité doit s'inscrire dans un contexte de choix de stratégies et d'interventions qui tiennent compte des différences de culture et de traditions.

En quatrième lieu, les programmes doivent prendre en compte non seulement la menace que l'ESEC fait courir à l'enfant, le rôle que celui-ci est amené à y jouer ou ce qui l'attend une fois que l'exploitation a pris fin en ce qui le concerne, mais aussi d'autres facteurs liés à la vulnérabilité de l'enfant. Ce peut être un enfant réfugié, un enfant des rues ou un enfant ayant abandonné ses études. Il peut s'agir d'un enfant venant d'une famille dysfonctionnelle, subissant d'autres formes de violence au foyer ou à l'école, ou ayant à un autre titre besoin d'appui, de protection et de soins. Les programmes qui reposent sur une approche intégrée en ce qui concerne tant l'enfant que l'intervention et ses modalités – par le biais de partenariats avec d'autres organisations s'occupant de domaines différents mais apparentés, par exemple – ont plus de chances d'être utiles à l'enfant que les programmes autonomes qui ne répondent qu'à certains de ses besoins.

En cinquième lieu, on ne peut retenir une bonne programmation et en retirer des enseignements que si les programmes et projets font l'objet d'une évaluation efficace utilisant des critères convenus à l'avance qui prennent avant tout en considération l'impact que telle mesure a eue sur l'enfant. À cet égard, il est extrêmement important de recueillir, lorsque cela est possible, la contribution de l'enfant, de la famille et/ou de la collectivité à la définition des indicateurs d'évaluation, car les mesures répondant aux besoins définis par ceux qu'elles ciblent seront probablement celles qui réussiront le mieux et le plus durablement.

Enfin, il est important d'adopter une perspective pluridisciplinaire, tout comme il l'est d'organiser une intervention multisectorielle. L'ESEC est une question trop complexe pour être abordée dans une perspective simple ou unique. Ainsi, par exemple, aucun groupe ne possède à lui seul les compétences nécessaires pour régler l'ensemble des problèmes des enfants qui ont subi une agression sexuelle. Les enseignants, travailleurs sociaux, psychiatres, psychologues, animateurs de groupes de jeunes, médecins, infirmières et autres (et, en particulier, les autres enfants) doivent intervenir. Dans la pratique, cela devrait déboucher sur une formation pluridisciplinaire et sur des réseaux présentant tout un éventail de points de vue.

Quelles sont les options possibles en matière de programmes ?

Un large éventail de programmes sont gérés par des ONG, des organisations intergouvernementales et d'autres entités luttant contre l'ESEC. Ces programmes peuvent se classer sous un certain nombre de rubriques :

Protection, prévention

- Instruction des filles et renforcement de leurs moyens d'action : il s'agit là d'un important élément tant pour émanciper les filles au sein de leur collectivité que pour les aider à comprendre les risques qu'elles peuvent courir si, par exemple, elles changent de lieu de résidence, sont « placées » comme domestiques ou s'affranchissent des mécanismes de protection familiale.
- L'instruction des garçons est tout aussi importante, non seulement pour faire mieux comprendre le risque qu'ils peuvent courir, mais aussi parce que la recherche montre clairement que la plupart des agresseurs sexuels sont de sexe masculin. Apprendre aux garçons à devenir des hommes responsables et non enclins à l'agression sexuelle est l'une des façons d'essayer de régler la question de la demande d'ESEC.

- L'action de sensibilisation en direction de la famille, des services sociaux, des médias, des écoles et des communautés est un moyen d'instituer une protection de proximité pour les enfants. Il arrive souvent que les gens qui s'occupent d'eux ne soient pas conscients des risques courus par les enfants et contribuent sans le savoir à leur vulnérabilité. Parfois, les agresseurs et exploités sont membres de ces groupes et ils doivent comprendre à la fois toutes les conséquences de leurs actes d'agression pour les enfants et les sanctions qu'ils encourrent s'ils sont appréhendés.
- L'action de sensibilisation au sein de la police, des services douaniers et de la magistrature est un autre élément important de protection car ces secteurs sont ceux qui sont le plus souvent appelés à entrer en contact avec les enfants subissant ou risquant de subir une agression. Il est essentiel qu'ils sachent reconnaître les signes d'une agression et prendre rapidement et efficacement les mesures nécessaires pour y mettre fin ou la prévenir sans porter préjudice à l'enfant.
- Les groupes de vigilance de quartier (souvent constitués de bénévoles) et les permanences téléphoniques sont des méthodes éprouvées consistant à encourager les communautés à se montrer vigilantes et à notifier toute agression aux autorités. On pourrait penser que l'on ne puisse compter sur des interventions de ce type que lorsqu'un enfant est déjà agressé, mais, en pratique, elles élèvent le niveau de vigilance et de protection et contribuent à réduire la vulnérabilité et les risques.

Sauvetage, rétablissement, réadaptation, réinsertion

- L'intervention rapide relève dans la plupart des pays de la police, mais certains pays ont expérimenté la modalité des équipes multisectorielles. Le Ministère de l'aide sociale de l'agglomération de Manille (Philippines) a mis en place des équipes d'intervention rapide qui réunissent des policiers, des travailleurs sociaux et des groupes de soutien mis sur pied par des ONG. Ces équipes interviennent lorsqu'elles sont avisées que des enfants sont livrés à la prostitution et elles font des descentes dans les lieux de prostitution en vue d'appréhender les délinquants tout en étant en mesure d'apporter un soutien immédiat aux enfants concernés.
- L'interception au point de vulnérabilité est une démarche qui a été prise, par exemple, pour faire tourner court des projets de traite et récupérer les enfants avant qu'ils ne soient engloutis dans l'exploitation. Une ONG philippine a pris contact avec des capitaines de navires pour les aider à repérer les enfants embarqués sur leurs transbordeurs que personne n'est venu chercher au port et qui peuvent devenir la proie des recruteurs travaillant pour des bordels ou des souteneurs.
- Haltes-accueil/refuges/gestion de cas, autant de formules importantes pour les enfants qui demandent de l'aide par eux-mêmes et qui doivent pouvoir avoir accès aux services dont ils ont besoin pour amorcer leur rétablissement. Ces services sont notamment les suivants : conseils juridiques, y compris en matière de rapatriement s'ils ont été éloignés de leur communauté d'origine; centres de santé; soutien psychosocial; et accès à la formation et à d'autres services qui puissent les aider à se construire un avenir moins risqué. Les adolescents prostitués qui ne peuvent renoncer à la prostitution pour différentes raisons ont néanmoins besoin d'un appui, en particulier de soins de santé, jusqu'à ce qu'ils puissent être aidés.
- La formation professionnelle et une conception différente de la préparation à la vie active et de la production de revenus sont déterminantes pour aider les enfants défavorisés à construire leur avenir. Après avoir cessé de se prostituer, beaucoup d'enfants disent qu'ils s'étaient laissés recruter parce qu'ils « voulaient pouvoir s'offrir de belles choses » ou simplement améliorer leur vie. Beaucoup de programmes de formation professionnelle classiques ont formé (et, dans certains cas, continuent de former) à des métiers qui, tels que celui de coiffeuse ou de couturière, peuvent ne pas répondre aux besoins du marché et qui, en fin de compte, n'aident pas les enfants ayant reçu cette formation à trouver du travail. Un programme efficace doit tenir compte des résultats d'enquêtes sur le marché local de l'emploi, de facteurs qui facilitent

le recrutement tels que l'aptitude à lire et écrire et le bagage informatique, et du niveau de préparation générale à la vie active, laquelle doit compléter la formation professionnelle proprement dite.

- Les soins à long terme et les foyers de réinsertion sont nécessaires dans les cas où les enfants ne peuvent pas retourner dans leur famille ou leur communauté d'origine. Il s'agit d'un engagement à long terme, mais qui est indispensable dans les cas où, par exemple, l'enfant, considéré comme « malpropre », est rejeté par sa communauté d'origine ou a des problèmes de santé tels que l'infection par le VIH. Au Costa Rica, des foyers de réinsertion d'un type inédit essaient de devenir financièrement autonomes en formant les filles à la gestion de petits restaurants et cantines, ce qui permet à celles-ci de générer les revenus nécessaires au financement du foyer.

Législation, formation, application de la loi, mise en œuvre

- La révision des lois relève des gouvernements travaillant en consultation avec les partenaires de la société civile. Il s'agit pour eux de ne pas se laisser distancer par l'évolution de la nature de l'ESEC et de suivre le rythme de la prise de conscience des responsabilités qui incombent aux instances nationales et régionales en vue de son élimination. La qualité du cadre juridique est vitale pour ceux qui travaillent en faveur des enfants et contre l'agression.
- La formation de la police, des douaniers et des magistrats complète la protection offerte par une législation efficace, tant il est vrai que l'efficacité des lois dépend en dernière analyse de ceux qui sont chargés de les appliquer. On peut citer un certain nombre d'exemples de coopération entre les services de police pour améliorer les savoir-faire et d'initiatives régionales telles que celles encouragées par le Programme STOP de l'Union européenne et les échanges Europe/Asie organisés dans le cadre de l'initiative ASEM. Toutefois, on n'a pas encore résolu le problème posé par des fonctionnaires mal informés et souvent corruptibles.
- Le contrôle de l'exécution par les ONG, les médias et les communautés a été une importante activité de 'surveillance' visant à répondre aux attentes de 1996.

Politique, plaidoyer, recherche, stratégie, planification

- Collaboration avec les gouvernements, le secteur privé et les associations, comme les syndicats. La notion de « communauté » dans le cadre de la lutte contre l'ESEC est complexe. Bien des « communautés » différentes peuvent être mobilisées aux fins de la protection des enfants, comme les gouvernements et les décideurs chargés de la réforme judiciaire et de l'infrastructure sociale. Les syndicats ont fait œuvre de sensibilisation parmi les travailleurs, par exemple, tant il est vrai que tous les groupes peuvent avoir en leur sein des agresseurs ou des agresseurs en puissance.
- La sensibilisation des jeunes et des médias qui les informent est un domaine de programmation très important et insuffisamment exploité. La pression de l'entourage joue un grand rôle dans les décisions que prennent les jeunes et détermine en grande partie leur degré de vulnérabilité à la coercition. Les médias ont une influence énorme, même dans les pays où ils font encore appel à des technologies simples. La radio, le cinéma, les campagnes d'affichage et la publicité locale font passer des messages qui contribuent à forger les attentes et les valeurs des enfants.
- Planification concertée aux niveaux local, national et régional/politique stratégique et programmes d'action. La complexité de l'ESEC et la diversité des modalités d'intervention dont elle peut faire l'objet rendent nécessaire l'élaboration de programmes d'analyse et d'action aux niveaux local, national et régional. Dans le nord de la Thaïlande, par exemple, les autorités régionales se sont concertées avec des ONG et des chercheurs pour mettre en place dans leurs régions respectives des programmes d'action quinquennaux dans de multiples disciplines.

Réseaux, partage de l'information, coopération multisectorielle

- Sites Internet/bulletins/réunions/mécanismes d'échange/centres de liaison. Le partage de l'information est essentielle pour garantir la qualité de la coordination et éviter les activités

redondantes et le gaspillage. Les ressources et les réseaux accessibles sur Internet, les simples bulletins d'information, les réunions en groupe restreint et les conférences internationales sont autant de dimensions du travail et de l'échange en réseau.

- L'évaluation et le contrôle, les enseignements tirés et le partage de données d'expérience constituent l'étape suivante du partage de l'information. Ils apportent la «valeur ajoutée» indispensable pour développer et améliorer les interventions contre l'ESEC. On met de plus en plus l'accent depuis quelques années sur le contrôle et l'évaluation des programmes, ainsi que de l'analyse et du partage des enseignements tirés (positifs ou négatifs). Le deuxième Congrès mondial s'inscrit dans le cadre de cet important processus.

Chacun de ces domaines d'activité a son importance propre pour ce qui est de répondre aux besoins spécifiques d'un enfant ou d'un groupe d'enfants, selon l'enfant considéré et la communauté, la ville, la région ou le pays où est menée l'activité. Les qualités et l'expérience de l'agent de réalisation de l'activité sont un autre élément important. Mais au-delà de la programmation individuelle, il importe tout particulièrement de faire en sorte que l'ensemble des programmes individuels de portée modeste s'intègrent dans une intervention d'ensemble et coordonnée face à l'ESEC.

Un certain nombre d'initiatives régionales et infra-régionales allant dans ce sens existent, parmi lesquelles le projet interorganisations et groupe de travail des Nations Unies sur la traite des femmes et des enfants dans la sous-région du Mékong, le Programme Daphné de la Commission européenne, qui sert de cadre d'intervention pour les 15 États membres de l'Union européenne et les candidats à l'adhésion ainsi qu'aux États membres de l'AELE, et le cadre de l'OIT pour l'Afrique centrale et occidentale contre la traite des personnes.

L'important enseignement tiré de Stockholm en matière de coordination et de complémentarité n'a rien perdu de sa valeur.

¹ Le présent résumé s'inspire de *Prévention, Protection et Rétablissement*, l'un des six documents thématiques établis pour l'information des participants au deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui aura lieu à Yokohama (Japon), du 17 au 20 décembre 2001. Le document original a été rédigé par Jane Warburton. Il est à noter que le document d'origine mentionne toutes les études et autres sources utilisées par son auteur.